



Direction générale de l'alimentation
Service des actions sanitaires en production
primaire
Sous-direction de la santé et de protection animales
Bureau de la santé animale
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Note de service
DGAL/SDSPA/2015-413
28/04/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGAL/SDSPA/N2007-8037 du 31/01/2007 : généralisation de la prophylaxie de l'IBR

Nombre d'annexes : 0

Objet : Reconnaissance de la Moselle comme département à situation épidémiologique favorable vis-à-vis de l'IBR

Destinataires d'exécution

DD(CS)PP
 ACERSA
 ADILVA
 ANSES
 GDS France
 SNGTV

Résumé : Le département de la Moselle est considéré comme département à situation épidémiologique favorable vis-à-vis de l'IBR, en application de l'arrêté du 27 novembre 2006.

Textes de référence : Arrêté ministériel du 27 novembre 2006 modifié fixant des mesures de prophylaxie collective de la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)

BSA / 1504053

En application de l'article 1er de l'arrêté du 27 novembre 2006 sus-visé, les résultats de la surveillance sur les deux dernières campagnes de prophylaxie (2012/2013 et 2013/2014) amènent à constater que la prévalence annuelle des cheptels est inférieure à 1 % depuis deux ans, et permettent ainsi de considérer le département de la Moselle comme département à situation épidémiologique favorable vis-à-vis de l'IBR.

L'annexe II de la note de service DGAL/SDSPA/N2007-8037 du 31 janvier 2007 est modifiée comme suit. Cette disposition prend effet à compter du 1er juin 2015 (à l'issue de la campagne de prophylaxie 2014/2015).

Annexe II : Liste des départements reconnus à situation épidémiologique favorable

A compter du 1^{er} juin 2015

| N° | NOM |
|-----------|-----------------|
| 22 | Côtes-d'Armor |
| 25 | Doubs |
| 29 | Finistère |
| 35 | Ille-et-Vilaine |
| 56 | Morbihan |
| 57 | Moselle |

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT